

## DECLARATION OBLIGATOIRE D'INTENTION DE GREVE

*Cette déclaration destinée à la mise en place du service d'accueil minimum ne concerne que les enseignants titulaires ou stagiaires exerçant des fonctions d'enseignement dans une école.*

*Les directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale ne sont pas comptés dans cet effectif.*

*Cette déclaration n'a pas à être complétée par les CPAIEN/CPEPS/CPD.*

DIPER

Chef de service :  
Christian SAMBA

Dossier suivi par :  
Elisabeth CHETY

Téléphone  
05 67 76 51 21

Mél.  
cgreve32@ac-toulouse.fr

10, Place Jean David  
32000 AUCH

**Réf :** loi n°2008-790 du 20 août 2008

Je soussigné(e) Nom : ..... Prénom : .....

Affectation : .....

Précisez si affectation : ZIL/BD RASED

Code RNE de l'établissement d'exercice (Numéro à 7 chiffres commençant par 032)

.....

Etablissement d'exercice le jour de la grève : .....

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le .....

A ....., le.....

(signature)

**Ce formulaire doit parvenir à la DSDEN-DIPER (division des personnels)  
48 heures avant le jour de la grève.**

Mél : [cgreve32@ac-toulouse.fr](mailto:cgreve32@ac-toulouse.fr)